

## MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

### RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

- 1- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2022 :
  - les placements en valeurs mobilières du fonds « MCP SAFE FUND » représentent **97,29%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article ; et
  - Les actions d'OPCVM détenues par ledit fonds représentent **10,77%** de son actif net, dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 Mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC AUDIT & CONSEIL**

**Walid AMOR**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2022**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>1 485 671,898</u></b>	<b><u>932 827,059</u></b>
AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETE		53 109,343	165 740,582
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		1 269 082,784	767 086,477
AC1-C AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		163 479,771	0,000
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>37 131,523</u></b>	<b><u>216 487,898</u></b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		37 131,523	216 487,898
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>4 231,478</u></b>	<b><u>928,753</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 527 034,899</b>	<b>1 150 243,710</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>5 792,919</b>	<b>5 517,940</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>2 909,203</b>	<b>3 803,904</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>8 702,122</b>	<b>9 321,844</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b><u>1 165 240,482</u></b>	<b><u>897 960,877</u></b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b><u>353 092,295</u></b>	<b><u>242 960,989</u></b>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		313 131,250	209 672,006
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		39 961,045	33 288,983
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>1 518 332,777</b>	<b>1 140 921,866</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 527 034,899</b>	<b>1 150 243,710</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2022**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2022		Du 01/01/2021		
		Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021		
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>43 766,436</u></b>	<b><u>56 031,811</u></b>		
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000		
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		6 296,761	13 784,788		
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		37 469,675	42 247,023		
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>9 766,336</u></b>	<b><u>4 921,729</u></b>		
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENT A TERME		0	0,000		
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		4 539,407	2 724,986		
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		5 226,929	2 196,743		
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>			<b><u>53 532,772</u></b>	<b><u>60 953,540</u></b>		
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b><u>-15 581,797</u></b>	<b><u>-16 219,842</u></b>		
<b>Revenu Net de placement</b>			<b>37 950,975</b>	<b>44 733,698</b>		
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b><u>-5 134,866</u></b>	<b><u>-5 202,228</u></b>		
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>32 816,109</b>	<b>39 531,470</b>		
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>7 144,936</u></b>	<b><u>-6 242,487</u></b>		
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>			<b>39 961,045</b>	<b>33 288,983</b>		
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b><u>-7 144,936</u></b>	<b><u>6 242,487</u></b>		
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-1 055,324	-4 108,080		
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		7 816,261	8 516,000		
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000		
<b>Résultat Net de l'exercice</b>			<b>39 577,046</b>	<b>43 939,390</b>		

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2022**  
**(exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>39 577,046</u></b>	<b><u>43 939,390</u></b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	32 816,109	39 531,470
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1 055,324	-4 108,080
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	7 816,261	8 516,000
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>337 833,865</u></b>	<b><u>-441 189,900</u></b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>		
AN3-A	CAPITAL	654 500,000	592 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	18 408,097	13 465,996
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST	195 373,785	152 065,503
	<b>RACHATS</b>		
AN3-D	CAPITAL	-401 500,000	-937 000,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-10 889,429	-21 332,845
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-118 058,588	-240 788,554
<b>Variation de l'Actif Net</b>		<b><u>377 410,911</u></b>	<b><u>-397 250,510</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
a -	Début De L'exercice	<b><u>1 140 921,866</u></b>	<b><u>1 538 172,376</u></b>
b -	Fin De L'exercice	<b><u>1 518 332,777</u></b>	<b><u>1 140 921,866</u></b>
<b>NOMBRE DE PARTS</b>			
a-	Début de l'exercice	8 760	12 206
b -	Fin De L'exercice	11 290	8 760
<b>Valeur Liquidative</b>		<b><u>134,485</u></b>	<b><u>130,242</u></b>
<b>Taux De Rendement</b>		<b><u>3,26%</u></b>	<b><u>3,35%</u></b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2022

---

### NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018.

### **3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.7. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.8. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

### **3-9 Traitement des opérations de pension livrée :**

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

**Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat****AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	Part dans l'actif net
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>52 000,000</b>	<b>53 109,343</b>	<b>3,50%</b>
TN0004700712	ATL SUB 2017	1 000	40 000,000	40 533,304	2,67%
TN0007310295	HL 2015-02	600	12 000,000	12 576,039	0,83%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>1 211 393,340</b>	<b>1 269 082,784</b>	<b>83,58%</b>
TN0008000713	BTA 6.3% 12-2023	98	96 285,000	97 166,720	6,40%
TN0008000366	BTA 6% avril 2024 (10 ANS)	310	299 673,840	319 259,044	21,03%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024 (8 ANS)	156	149 994,000	162 459,827	10,70%
TN0008000705	BTA 6,5% juin 2025	203	193 763,500	199 646,685	13,15%
TN0008000622	BTA 6,3% mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 738,378	2,09%
TN0008000747	BTA 7,2% mai 2027	207	192 613,500	200 577,142	13,21%
TN0008000770	BTA 7,3% décembre 2027	155	143 111,500	144 722,745	9,53%
TN0008000796	BTA 7,5% janvier 2028	114	106 533,000	113 512,243	7,48%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>161 838,043</b>	<b>163 479,771</b>	<b>10,77%</b>
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	1 233	161 838,043	163 479,771	10,77%
	<b>Total général</b>		<b>1 425 231,383</b>	<b>1 485 671,898</b>	<b>97,85%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	879 305,540	33 187,562	20 333,957	932 827,059	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	732 306,500			732 306,500	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	199 970,528			199 970,528	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-239 218,700			-239 218,700	7 781,300
Obligations de sociétés	-109 000,000			-109 000,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-38 132,485			-38 132,485	34,961
Variation des plus ou moins-values latentes			-1 055,324	-1 055,324	
Variation des intérêts courus		7 974,320		7 974,320	
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>1 425 231,383</b>	<b>41 161,882</b>	<b>19 278,633</b>	<b>1 485 671,898</b>	<b>7 816,261</b>

## **AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Disponibilités	37 131,523	216 487,898
<b><i>Total général</i></b>	<b>37 131,523</b>	<b>216 487,898</b>

Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2022, des avoirs en banque.

## **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Autres débiteurs	0,020	0,022
Etat retenue à la source	3 842,316	10,045
Rémunérations compte en banque	389,142	918,686
<b><i>Total des créances d'exploitation</i></b>	<b>4 231,478</b>	<b>928,753</b>

## **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	2 373,622	2 098,640
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,409	2 999,411
Commission Clearing à payer	419,888	419,889
<b><i>Total des opérateurs créditeurs</i></b>	<b>5 792,919</b>	<b>5 517,940</b>

## **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Honoraires CAC	2 780,004	3 703,967
Etat retenue à la source	129,199	0,000
Autres créditeurs (CMF)	0,000	99,937
<b><i>Total des autres créditeurs divers</i></b>	<b>2 909,203</b>	<b>3 803,904</b>

## **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

### **Capital Au 01/01/2022**

Montant en nominal	876 000,000
Nombre de parts	8 760
Nombre de porteurs de parts	101

### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	654 500,000
Nombre de parts	6 545
Nombre de porteurs de parts Entrants	38

### **Rachats Réalisés**

Montant en nominal	401 500,000
Nombre de parts	4 015
Nombre de porteurs de parts Sortants	11

### **Capital Au 31/12/2022**

Capital	1 165 240,482
Montant en nominal	1 129 000,000
Sommes non distribuables	36 240,482
Nombre de parts	11 290
Nombre de porteurs de parts	128

Les sommes non distribuables au 31/12/2022 se présentent comme suit :

<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 1 055,324	- 4 108,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	7 816,261	8 516,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	21 960,877	25 419,806
Régularisation des sommes non distribuables	7 518,668	- 7 866,849
<b>Total général</b>	<b>36 240,482</b>	<b>21 960,877</b>

## **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	32 816,109	39 531,470
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	7 144,936	- 6 242,487
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	242 960,989	292 152,570
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	70 170,261	- 82 480,564
<b>Total général</b>	<b>353 092,295</b>	<b>242 960,989</b>

## **PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	6 296,761	13 784,788
Revenus Des Emprunts d'Etat	37 469,675	42 247,023
<b>Total général</b>	<b>43 766,436</b>	<b>56 031,811</b>

## **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>
Revenus des comptes de Dépôt	4 539,407	2 724,986
Revenus des prises en pension livrée	5 226,929	2 196,743
<b>Total général</b>	<b>9 766,336</b>	<b>4 921,729</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 798,949	9 436,989
Commission de clearing	832,932	832,934
Commission de dépôt	5 949,916	5 949,919
<b>Total général</b>	<b>15 581,797</b>	<b>16 219,842</b>

## CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>	<b>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</b>
Redevance CMF	1 232,356	1 321,720
Rémunération CAC	2 689,490	3 234,161
Impôts & taxes & versement assimilés	96,600	80,400
Services bancaires & assimilés	883,532	265,504
Publicité & publications	198,460	300,385
Autres charges d'exploitation	34,428	0,058
<b>Total général</b>	<b>5 134,866</b>	<b>5 202,228</b>

### Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Revenus des Placements	4,742	6,958	7,243	6,504	7,529
Charges de Gestion des placements	-1,380	-1,852	-1,627	-1,357	-1,305
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,361</b>	<b>5,107</b>	<b>5,616</b>	<b>5,147</b>	<b>6,224</b>
Autres Charges d'exploitation	-0,455	-0,594	-0,504	-0,377	-0,308
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>2,907</b>	<b>4,513</b>	<b>5,112</b>	<b>4,770</b>	<b>5,916</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,633	-0,713	-0,901	-0,485	-1,121
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,540</b>	<b>3,800</b>	<b>4,211</b>	<b>4,285</b>	<b>4,795</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,633	0,713	0,901	0,485	1,121
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-0,093	-0,469	0,309	0,349	0,166
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,692	0,972	0,183	0,196	0,220
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>	<b>0,492</b>	<b>0,546</b>	<b>0,386</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,505</b>	<b>5,016</b>	<b>5,604</b>	<b>5,316</b>	<b>6,302</b>
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>	<b>0,492</b>	<b>0,546</b>	<b>0,386</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,104	-0,079	-0,083	-0,060	-0,062
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,703</b>	<b>0,424</b>	<b>0,409</b>	<b>0,486</b>	<b>0,324</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>134,485</b>	<b>130,242</b>	<b>126,017</b>	<b>121,397</b>	<b>116,627</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,17%	1,21%	1,12%	0,92%	0,83%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,39%	0,39%	0,35%	0,26%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,47%	3,28%	3,52%	3,24%	3,74%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 329 716,752</b>	<b>1 339 625,302</b>	<b>1 772 486,684</b>	<b>2 435 683,421</b>	<b>3 881 904,926</b>

## 5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

### ***Rémunération du dépositaire :***

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.